

République Française  
Département de la Somme

## Commune de SOURDON

### PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de SOURDON

Séance ordinaire du 10 Septembre 2020

**Convocation** : le 31 Août 2020

**Affichage** : le 17 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 10 Septembre, à vingt heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

**Présents** : Mesdames Bérengère HOÛEN, Sylvie NORMAND et Messieurs Bruno MARTIN, Jean – François METRAL – CHARVET, Hervé QUEQUET, Jacky SZYROKI, Vincent SZYROKI.

**Représentés** : M<sup>r</sup> Léo DOYE par M<sup>r</sup> Jacky SZYROKI  
M<sup>r</sup> Frédéric CAILLET par M<sup>me</sup> Bérengère HOÛEN

**Absent(s)** : M<sup>r</sup> Jules DUFOURMANTELLE.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>me</sup> Sylvie NORMAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

#### **Approbation du Procès-verbal du conseil du 10 Juillet 2020 :**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Maire passe à l'ordre du jour.**

#### ➤ **Délibération 22.2020 : Mise à disposition du personnel de la CCALN – Secrétaires de Mairie**

Par courrier en date du 10 Août dernier, les services de la Com de Com ont fait parvenir au secrétariat de Mairie, un projet de renouvellement de la Convention de mise à disposition de personnel pour le Secrétariat de Mairie.

La convention est établie dans les mêmes conditions que la précédente.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention, qui se trouve donc reconduite pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 31 août 2023.

#### **Fête du Village :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Fête du Village est annulée ce week-end soit le 12 et 13 septembre 2020 suite à la recrudescence du COVID-19. Mais que l'entreprise TOUTTAIN, prestataire des manèges a souhaité maintenir sa prestation sous sa propre responsabilité.

#### **Investissements :**

##### ↳ **Chaises de la salle des Fêtes :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis qui a été établi par l'entreprise SEDI Equipement dont celui s'estime à 1 967.25 € HT soit 2 387.10 € TTC pour 50 chaises.

Les membres du conseil et Monsieur le Maire vont procéder à l'établissement de différents devis afin de comparer la qualité et le coût.

↳ Terrain de jeux :

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil sur le futur emplacement du terrain de jeux. Les membres du conseil proposent 3 emplacements qui sont les suivants :

- City Park
- Derrière l'église
- Rue de Beaujour

Après avoir entendu les propositions de chacun, aucun de ces emplacements n'a été adopté mais l'emplacement s'orienterait derrière l'église.

↳ Mairie :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que 2 rampes seront installées à la porte de la Mairie pour faciliter son accès.

➤ **Délibération 23.2020 : *Emprunt au Crédit Agricole Brie - Picardie***

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de plusieurs projets au sein de la commune : la réfection de l'éclairage public, la réfection du chauffage de la salle des fêtes et la mise en place d'un terrain de jeux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Décide de solliciter auprès du Crédit Agricole Brie – Picardie un prêt d'un montant de 50 000 € sur 10 ans au taux fixe de 0.70 % pour une périodicité annuelle. Les frais de dossier s'estiment à 100 €.
- Prend l'engagement pendant toute la durée de l'emprunt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- Confère toutes les délégations utiles à Monsieur Jacky SZYROKI, Maire, pour la réalisation du prêt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Les fonds nécessaires pour le remboursement de chaque annuité seront imputés au compte 1641 pour le capital et au compte 66111 pour les intérêts.

**Questions diverses :**

↳ Crucifix :

Le crucifix est à réinstaller à la sortie de Sourdon.

↳ École :

3 essaims de guêpes ont été extraits des murs des toilettes de l'école par les pompiers sur la période estivale.

↳ Salle des Fêtes :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a refusé des locations de salle des fêtes en raison de la recrudescence du COVID – 19 et des restrictions importantes reçu par la Sous – Préfecture.

↳ Taille des arbres :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il s'est renseigné sur le coût du taillage des arbres sur le terrain jouxtant la salle des fêtes. Le coût est estimé à 2 500 €.

↳ Buts :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Mr MIANNEY, Maire de Rogy est intéressé par les buts du terrain de foot. Après discussion et réflexion, les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité des membres présents pour les offrir à la commune de Rogy.

↳ Feu d'artifice :

Messieurs Bruno MARTIN et Vincent SZYROKI sont intéressés pour effectuer la formation de tir du feu d'artifice.

↳ Site Internet de la Commune :

Messieurs Léo DOYE et Vincent SZYROKI sont intéressés pour effectuer la formation auprès de Somme Numérique pour la création du site Internet de la Commune.

↳ Arbre de Noël :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil l'organisation qui pourrait être mis en place pour l'arbre de Noël. Un catalogue de jouets sera distribué dans les boîtes aux lettres des enfants ayant moins de 11 ans afin qu'ils choisissent un jouet d'une valeur de 30 €. Nous sommes en contacts avec plusieurs prestataires également pour effectuer un spectacle.

L'arbre de Noël est prévu à la salle des fêtes mais aucune date n'a été retenue pour le moment car celui-ci pourrait être annulé selon le protocole et les contraintes que nous recevons de la Sous-Préfecture concernant le COVID-19. Dans le cas où nous ne pourrions pas organiser cette manifestation nous procéderons à la distribution des jouets aux portes de chaque enfant concerné.

↳ Désignation des commissaires titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs de notre commune :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
SZYROKI Jacky	QUEQUET Hervé
SZYROKI Vincent	FOURNIER Clément
NORMAND Sylvie	DUFOURMANTELLE Alain
MARTIN Bruno	WADOUX Christelle
METRAL – CHARVET Jean – François	COEVOET Martine
DUFOURMANTELLE Michel	CHORT Alexis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Sourdon,  
Le 14 septembre 2020

Le Maire,  
Jacky SZYROKI